

**Province de Québec  
M.R.C. de Témiscouata  
DÉGELIS**

2 septembre 2025	Séance régulière du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des délibérations, mardi le 2 septembre 2025 à 19:00 heures.
Présences	<p><b><u>SONT PRÉSENTS :</u></b></p> <p>Mme Linda Bergeron, M. Olivier Lemay, Mme Brigitte Morin, M. Richard Bard, Mme Lucienne Lagacé et M. Bernard Caron, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. Gustave Pelletier, maire.</p> <p>Assistent également à la réunion, M. Sébastien Bourgault, directeur général et greffier, Mme Véronique Morneau, trésorière, ainsi que cinq (5) citoyens.</p>
Cadeau Bienvenue Entrepreneurs	<p>Avant de débiter la réunion, Mme Linda Bergeron, présidente de la CDERVD et M. Sylvain Moreau, agent de développement, en compagnie du maire M. Gustave Pelletier, remettent un trophée « Bienvenue Entrepreneurs » à trois nouvelles entreprises sur le territoire de Dégelis. Il s'agit de Mme Suzanne Picard de l'Alchimiste Boréale, Mme Sophie Bérubé de la Clinique Dre Sophie Bérubé Chiropraticienne Inc., et M. Alex Valcourt de Alex Valcourt Massothérapie. Félicitations et longue vie à ces nouvelles entreprises!</p>
Ordre du jour	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté, et qu'il demeure ouvert. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>250901-8183</b></p> <p><b><u>Points d'information :</u></b></p> <p>a) <u>Séance régulière d'octobre</u> : En prévision d'une éventuelle élection municipale en novembre prochain, le conseil siègera pour une dernière fois le JEUDI 2 octobre à 16h30.</p> <p>b) <u>MAMH</u> : À la suite d'une directive du Conseil du trésor, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a dû procéder à deux coupures de postes au bureau régional de Rimouski. Les dossiers qui étaient sous leur responsabilité ont été transmis à la directrice régionale Maryse Malenfant.</p>
Adoption Procès-verbal	<p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Richard Bard et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025, tel que rédigé. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>250902-8183</b></p>
Comptes	<p>La liste des comptes du mois d'août 2025 au montant de 292 916,31 \$ est déposée.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par M. Bernard Caron et résolu unanimement que la liste des comptes d'août 2025 s'élevant à 292 916,31 \$ soit et est acceptée, et que leurs paiements soient autorisés. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>250903-8183</b></p>
Déboursés	<p>La liste des déboursés d'août 2025 est déposée au montant de 151 341,38 \$.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ</b> par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que la liste des déboursés d'août 2025 au montant de 151 341,38 \$ soit et est acceptée. <b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b> <b>250904-8183</b></p>
Certificat de disponibilité	<p><b><u>Dépôt du certificat de disponibilité :</u></b></p> <p>Je soussignée, Véronique Morneau, trésorière, certifie par les présentes que la ville de Dégelis possède les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses autorisées ci-dessus.</p>

---

Véronique Morneau, trésorière

Correspondance

**CORRESPONDANCE :**

**a) Démission d'un pompier :**

Le Service Incendie informe la ville de Dégelis que M. Jérémie Albert a remis sa démission au poste de pompier volontaire.

**b) Chambre de commerce du Témiscouata :**

Invitation de la Chambre de commerce du Témiscouata à participer à son premier Colloque Santé et sécurité au travail qui aura lieu le 11 septembre au Centre PGR de Témiscouata-sur-le-Lac.

SECOND PROJET  
Règlement #775

Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Olivier Lemay, le SECOND PROJET de règlement numéro 775 modifiant le règlement de zonage numéro 656 de la ville de Dégelis, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 775**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 656 DE LA VILLE DE DÉGELIS**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 656 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dégelis souhaite modifier les dispositions relatives à différentes normes du Règlement de zonage numéro 656;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du présent Règlement a été donné le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 11 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une assemblée publique a été tenue le 26 août 2025 sur le projet de règlement, par l'entremise du maire ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier, et toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lemay et résolu unanimement que le Conseil municipal de la Ville de Dégelis adopte le SECOND PROJET de Règlement numéro 775 et il est statué et décrété par le présent Règlement ce qui suit :

---

**CHAPITRE 1  
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

---

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent Règlement fait partie intégrante de celui-ci.

**ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement s'intitule « Règlement numéro 775 modifiant le Règlement de zonage numéro 656 de la Ville de Dégelis ».

**ARTICLE 3 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement vise à :

- Agrandir la zone Re-2 à même la zone Ra-28.

**ARTICLE 4 TERRITOIRE ASSUJETTI**

Le présent Règlement s'applique sur la totalité du territoire de la Ville de Dégelis.

**ARTICLE 5 PERSONNES ASSUJETTIES**

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique sont assujetties au présent Règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

**ARTICLE 6 VALIDITÉ**

Le Conseil municipal adopte le présent Règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe et sous-paragraphe par sous-paragraphe de manière à ce que si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce Règlement était ou devrait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

**ARTICLE 7 LE RÈGLEMENT ET LES LOIS**

Aucun article du présent Règlement ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne morale ou physique à l'application des lois du Canada et du Québec.

---

**CHAPITRE 2  
MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 656**

---

**ARTICLE 8 MODIFICATIONS DU PLAN DE ZONAGE**

L'annexe I intitulée « Plans de zonage » est modifiée des manières suivantes :

- Par l'agrandissement de la zone Re-2 à même la zone Ra-28.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe A joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT**

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
250905-8185**

\_\_\_\_\_  
Gustave Pelletier, maire

\_\_\_\_\_  
Sébastien Bourgault, greffier

Avis de motion  
Règl. #769

La conseillère, Mme Linda Bergeron, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #769 modifiant le règlement de construction numéro 658 de la ville de Dégelis.

\_\_\_\_\_  
Mme Linda Bergeron, conseillère

Règl. 769  
Dépôt/Projet

Il est, par la présente, déposé par la conseillère, Mme Linda Bergeron, le projet de règlement numéro 769 modifiant le règlement de construction numéro 658 de la ville de Dégelis, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
250906-8185**

Avis de motion  
Règl. #776

Le conseiller, M. Bernard Caron, donne un **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement #776 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau.

---

M. Bernard Caron, conseiller

Règl. 776  
Dépôt/Projet

Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Bernard Caron, le projet de règlement numéro 776 sur l'installation et l'entretien des compteurs d'eau, et demande dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, lequel projet est adopté par le Conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**250907-8186**

Avis de motion  
Règl. 777

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Appui - Maisons  
Canada 2025

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

**CONSIDÉRANT QU'**il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

**CONSIDÉRANT** l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Bard et résolu à l'unanimité que la ville de Dégelis appuie la FQM qui recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

**QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

**QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

**QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

**QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
- M. Bernard Généreux, député fédéral Côte-du-Sud-Rivière-du-Loup—Kataskomiq—Témiscouata
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
250908-8187**

Don – Clé des  
Chants

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement de verser une contribution financière de 6 500 \$ au Carrefour culturel La Clé des chants pour sa session 2025-2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
250909-8187**

Vente de terrain  
Lot 6 407 249

**ATTENDU QUE** M. Sébastien Lavoie, propriétaire de l'entreprise 9263683 Canada Inc., ayant une propriété sur l'avenue du Longeron (lot 6 571 726) à Dégelis, souhaite faire l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 780 m<sup>2</sup>, connu comme étant le numéro de lot 6 407 249 du cadastre du Québec et appartenant à la ville de Dégelis;

**ATTENDU QUE** la ville de Dégelis est disposée à vendre cette parcelle de terrain à 1.07\$/m<sup>2</sup>;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Bernard Caron et résolu unanimement :

- **D'**autoriser la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie de 780 m<sup>2</sup> correspondant au lot 6 407 249 du cadastre du Québec;
- **DE** vendre ce terrain à 1.07\$/m<sup>2</sup>, taxes en sus;
- **QUE** l'acquéreur s'engage à payer les frais d'arpenteur et de notaire reliés à cette transaction;
- **DE** nommer M. Gustave Pelletier, maire, et M. Sébastien Bourgault, directeur général, signataires de tous les effets légaux relatifs à cette vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
250910-8187**

Divers

**DIVERS :**

- a) Marché Gourmand : Mme Linda Bergeron invite la population à profiter des deux derniers dimanches du Marché Gourmand, les 7 et 14 septembre prochains. Le 14 septembre, une épluchette de blé d'Inde sera organisée et des hot-dogs seront offerts gratuitement à la clientèle du marché.
- b) Tournoi de pompiers : M. Olivier Lemay souhaite féliciter la brigade des pompiers qui a décroché la 3<sup>e</sup> place aux jeux organisés lors du dernier tournoi de l'APEQ. De plus, la duchesse de Dégelis a été élue reine du tournoi pour avoir amassé plus de 10 000 \$. La brigade a aussi remporté le trophée Rodrigue Turcotte pour le plus grand nombre d'heures de formation au cours de la dernière année, soit 1 348 heures.
- c) Soccer Dégelis : M. Olivier Lemay félicite l'organisation de Soccer Dégelis pour la saison qui vient de se terminer et pour le 50<sup>e</sup> anniversaire.

d) Ébénisterie communautaire Dégelis : Mme Brigitte Morin nous informe qu'un nouvel atelier d'ébénisterie débutera prochainement en septembre dans les locaux de l'école secondaire de Dégelis.

e) Roule ta santé : M. Richard Bard invite la population à participer à la 2<sup>e</sup> édition de « Roule ta santé & la virée du maire » qui aura lieu le 20 septembre prochain.

Pour les personnes qui aimeraient participer à l'activité et qui n'ont pas de vélo, M. le maire précise que quelques vélos sont disponibles à la municipalité. Elles sont invitées à communiquer avec Mme Isabelle Pelletier au service des Loisirs.

f) Félicitations : M. Richard Bard tient à féliciter et remercier l'équipe des employés du service des Travaux publics et du Centre communautaire pour le travail qui a été réalisé au cours de l'été, que ce soit au niveau des espaces verts, des fleurs, de la propreté de la ville et du soutien aux organismes lors des activités estivales.

g) RIDT vs budget : M. Bernard Caron nous informe que le budget 2026 de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata sera bientôt déposé, soit vers la fin septembre.

h) Habitations Dégelis : M. Bernard Caron informe l'assemblée que Les Habitations Dégelis Inc. est maintenant propriétaire de l'Auberge Rose de la rivière depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il souhaite remercier tous les intervenants qui se sont impliqués dans ce dossier et qui ont permis la sauvegarde de cette résidence.

M. le maire remercie le conseil d'administration de Les Habitations Dégelis inc. qui a accepté de prendre en charge ce dossier. Il souligne l'implication de divers partenaires financiers : la ville de Dégelis, Desjardins, la MRC de Témiscouata, les Chevaliers de Colomb et un donateur anonyme.

i) FestiQuad Dégelis : Mme Linda Bergeron rappelle la tenue du FestiQuad qui se déroulera les 5-6-7 septembre prochain. Au programme : 5 à 7, souper et soirée sont prévus le vendredi, ainsi que des randonnées le samedi et dimanche.

Période  
de questions

Période de questions :

1. Un citoyen rapporte qu'il y a une problématique au niveau de la numérotation civique dans le projet de développement de la rue des Frênes et la rue des Cèdres. La municipalité peut-elle intervenir?
2. Pourquoi la nouvelle rue de la Vallée n'est pas encore finalisée?
3. Pourquoi y a-t-il des tas de sable sur un terrain qui fait partie du développement résidentiel sur la rue des Huards?
4. Un citoyen demande diverses précisions concernant la route de Packington, soit pour le débroussaillage, l'asphaltage et les accotements.
5. Le projet d'aménagement d'une voie cyclable sur la route 295 sera-t-il réalisé?
6. Un citoyen demande que des travaux soient réalisés à un ponceau sur la rue des Érables.
7. Y a-t-il des développements concernant le projet de construction de logements?

Levée

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Brigitte Morin et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée à 19h25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**250911-8188**

---

Gustave Pelletier  
Maire

---

Sébastien Bourgault  
Directeur général & greffier